

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Pin'has



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovav Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman

Au Puits de La Paracha

Pin'has

« Lorsque D. se dissimule » : garder confiance, même dans l'obscurité, que tout provient de Lui

« Et les fils de Palou (פלו) Eliav (אליאב) »

Certains Tsadikim expliquent que le nom Palou (פלו) est de la même racine que le terme מוֹפֵלֵא qui signifie 'dissimulé' ou 'caché' (comme dans le verset *כִּי יִפְלֵא מִנְךָ דָּבָר*, « *Lorsqu'une chose sera dissimulée (à ta connaissance)* » (Devarim 17, 8)). Ils y voient ainsi une allusion : même si la conduite d'Hachem est dissimulée, qu'elle échappe à notre esprit, que nous ne voyons pas (immédiatement) Sa bonté et Ses miracles, lorsque les ténèbres enveloppent notre monde, nous devons néanmoins persister dans notre confiance que tout provient de אֱלֹהֵינוּ (mon D., le Père). Notre Père Céleste est bon et veut notre bien, et même si cela n'est pas encore perceptible par le regard humain, tout sera amené très bientôt à changer et à se révéler être l'objet de la bonté et de la miséricorde Divine. L'homme doit également être persuadé que lorsqu'il place sa confiance en D. et qu'il se repose entièrement sur Lui, il adoucit de la sorte la rigueur qui pèse sur lui et l'attribut de bonté peut se révéler au grand jour.

Dès lors, pourquoi s'inquiéter ? Même lorsque ses ressources s'amenuisent, l'homme possède un Père dans le Ciel qui subvient à sa subsistance et à tous ses besoins, et qui se soucie de lui plus que quiconque au monde.

Rabbénou Yona, dans son commentaire sur Michlé (3, 26) écrit à ce sujet :

« [ce verset] vient également parler du Bitahone (la confiance en D.) : que l'on ressente que tout est entre les mains du Ciel, qu'il est du pouvoir Divin de modifier l'ordre naturel des choses, de changer le Mazal, que rien ne peut arrêter Sa délivrance, grande ou petite, et aussi que **lorsque des épreuves s'annoncent, le salut est proche**, car Il peut

tout, et rien ne résiste à Sa volonté. On se reposera donc sur Lui lors de chaque moment d'épreuve et d'obscurité, convaincu qu'Il est en mesure de nous sauver en un clin d'œil. Et **on espérera donc en Son salut même si l'épée est posée sur notre cou**, comme l'exprime le verset : "*Qu'Il me fasse périr, j'espérerai en Lui*" (Iyov 13, 15), ce qui est un niveau très noble du Bitahone dont nous avons parlé. Et il est également écrit (Téhilim 62, 9) : "*Reposez votre confiance sur Hachem en tout temps*", "*en tout temps*" signifiant **même lorsqu'une épreuve s'annonce et que l'homme ignore le moyen d'y échapper.** »

Voyons à ce sujet un exemple des merveilles de la Providence Divine à travers l'histoire suivante rapportée par Rav Chiche, qui l'a lui-même entendue de son protagoniste :

Parmi les 45 personnes qui périrent dans le terrible accident de Mérone (l'année dernière), se trouvait un Avrekh de valeur, du nom de Rabbi Ména'hem Zekbakh. Pendant les "Chiv'a" (les sept jours de deuil), la famille demanda aux gens venus les consoler de prendre la résolution de réciter le Birkat Hamazone (actions de grâces après le repas) en lisant sur un support écrit (et non par cœur), pour l'élévation de l'âme du défunt. En effet, celui-ci avait été très méticuleux sur ce point depuis l'âge de seize ans. Il ne mangeait pas de pain s'il n'était pas certain d'avoir sur lui un Birkat Hamazone imprimé (Birkone), fût-ce lors de fêtes familiales ou en toutes autres circonstances et même lorsque cela exigeait un effort important. Par exemple, lors de longues randonnées, après être resté une journée entière presque à jeun, alors que tout le reste de la famille procédait aux ablutions d'usage en vue de la consommation de pain, il s'affairait, de son côté, à chercher un Birkat Hamazone imprimé. Et, de fait, on distribua à cette occasion des milliers de Birkonim aux personnes dévouées qui prirent sur elles cette bonne résolution.



L'une d'entre elles était un Avrekh de Bné Brak, travaillant comme Sofer. A ce moment-là, il terminait d'écrire un Séfer Torah et se mit en quête d'une nouvelle commande, afin de subvenir à ses besoins. Environ deux semaines après Lag Baômer, l'un des négociants importants dans ce domaine l'invita à lui présenter un exemple de son écriture. Il voulait se faire une idée de la qualité de celle-ci. Néanmoins, après avoir examiné son travail, il le repoussa sans compromis. « Certes, lui dit-il alors, on remarque que tu es ancien dans la partie, et que tu as déjà écrit plusieurs Sifré Torah. Ton écriture est même jolie et régulière, cependant, elle manque de finition des lettres et dans 'les angles'. »

Le cœur brisé, vexé et humilié, il regagna l'appartement de Sofrim dans lequel il avait son atelier (il est d'usage en Israël que plusieurs Sofrim s'associent pour louer un appartement afin d'écrire tranquillement). Sans raison apparente, il acheta une baguette et décida de la manger sur place, contrairement à son habitude de toujours prendre ses repas chez lui. En s'appêtant à faire 'Nétilate Yadaïm' (les ablutions rituelles nécessaires à la consommation de pain), il se souvint de sa résolution, et se mit préalablement à la recherche d'un Birkone. Cependant, même après avoir cherché dans tout l'appartement, il n'en trouva pas. Il n'y avait ni rituel de prières, ni carnet comportant les prières quotidiennes essentielles, ni même un seul Birkone de quelque genre qu'il soit. Il était déjà sur le point de renoncer à sa résolution, lorsqu'il se reprit et se mit à chercher à nouveau deux ou trois fois. Il finit par trouver, au-dessus de l'une des armoires, un Birkat Hamazone écrit sur un parchemin en caractères de Sofroute, par l'un des Sofrim qui avait travaillé dans cet appartement plusieurs années auparavant. Il le secoua de la poussière qui le recouvrait, fit Nétilate Yadaïm, se rassasia, et récita avec ferveur le Birkat Hamazone. Tout en le lisant, il remarqua son écriture particulièrement soignée, d'une finition remarquable. Conscient que sa propre écriture nécessitait une amélioration dans ce domaine, il décida

sans quitter son siège, de placer ce Birkat Hamazone devant lui et de se mettre à écrire une page de Séfer Torah en imitant l'écriture de ce Sofer. Ayant poursuivi ce travail durant trois heures consécutives, il acheva une colonne entière du Séfer Torah.

Avant même de rentrer chez lui, il reçut le coup de fil d'un ami. « J'ai entendu, lui dit ce dernier, que tu cherches une commande de Séfer Torah. J'ai à mes côtés deux personnes au service de la communauté qui s'appêtent à écrire 45 Sifré Torah en souvenir des 45 victimes de la catastrophe de Mérone. Aurais-tu peut-être une page à leur montrer afin qu'il se rendent compte de la qualité de ton écriture ? » Le Sofer sauta sur l'occasion de leur présenter la page qu'il venait d'écrire durant trois heures. Le lendemain, il reçut une réponse : il était engagé dans leur projet, **et il lui avait été attribué l'écriture du Séfer pour l'élévation de l'âme de Rabbi Ména'hem Zekbakh...**

On connaît déjà depuis longtemps les propriétés miraculeuses que possède la lecture du Birkat Hamazone dans les mots, pour mériter une bonne subsistance. En outre, cette anecdote nous montre les merveilles de la Providence, qui fit en sorte que ce Sofer puisse améliorer son écriture comme il se devait, précisément au moment où il en eut besoin, **et écrire alors un Séfer Torah en souvenir de l'homme qui fut justement à l'origine de sa résolution !**

« Mon alliance de paix » : la récompense réservée à ceux qui prodiguent le bien et qui font preuve de bienveillance

« Pin'has fils d'Elazar fils d'Aharon le Cohen a détourné Ma colère de dessus les Bné Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël dans Mon indignation. C'est pourquoi tu annonceras que Je lui annonce Mon alliance de paix. Lui et sa postérité après lui, posséderont le sacerdoce à perpétuité, parce qu'il a pris parti pour son D. et procuré expiation aux enfants d'Israël. » (25, 11-13)



« Le Saint-Béni-Soit-Il dit : il est légitime que Pin'has reçoive sa récompense. » (Midrach Rabba 21, 1)

Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le sens de ce Midrach : que signifie qu'il est **légitime** que Pin'has reçoive son salaire, d'autant plus que l'on postule שר מצוה בראי ("la récompense pour l'accomplissement d'une Mitsva n'existe pas dans ce monde") ?

Certains Tsadikim (Cf. le Méchekh 'Hokhma et d'autres) expliquent que par son geste de vaillance, Pin'has répara non seulement le dommage commis envers le Ciel, mais également celui commis envers tout Israël. Le fait qu'il soit écrit que « *Pin'has fils d'Elazar fils d'Aharon le Cohen a détourné Ma colère de dessus les Bné Israël* » témoigne en effet qu'il sanctifia ainsi le Nom Divin et que de ce fait, il répara la terrible profanation du Nom d'Hachem commise par Zimri. En outre, le verset : « *Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël dans Mon indignation* », nous indique que le geste de Pin'has arrêta également l'épidémie qui avait commencé à décimer une partie importante du peuple d'Israël. Et bien que "la récompense pour l'accomplissement d'une Mitsva n'existe pas dans ce monde", cela ne concerne que les Mitsvot de l'homme envers Hachem. Mais concernant les Mitsvot entre l'homme et son prochain, nos Sages nous enseignent que l'homme **"en consomme les fruits dans ce monde et que le capital lui est conservé dans le monde futur"** (Péa 1, 1). Dès lors, comme Pin'has prodigua du bien aux Bné Israël, il fut **légitime** qu'il reçoive son salaire, cela **afin de nous enseigner la récompense attribuée à ceux qui sont bienfaisants envers leur peuple.**

Les Tsadikim de toutes les générations nous ont appris à ce sujet un principe général : tout acte de bienfaisance qu'un homme accomplit, il ne l'accomplit que pour son propre bénéfice : il en consommera les fruits dans ce monde et en conservera **pour lui-même** le capital dans le monde futur.

Parmi toutes les histoires que l'on pourrait raconter à ce sujet, rapportons-en une qui arriva l'année dernière (à la même époque), le

mardi 13 Tamouz de Parachat Balak, telle que nous l'avons entendu de son protagoniste :

Elle concerne la famille Pérèle de Jérusalem, connue pour son hospitalité exemplaire, en toutes circonstances à l'égard de tout ventre affamé. La maîtresse de maison veilla toujours très scrupuleusement (et encouragea ses enfants dans cet esprit) à ne jamais fermer sa porte devant quelqu'un qui se trouverait dans le besoin quel qu'il soit.

De ce fait, il existe des gens en situation difficile qui profitent (faute d'alternative) de se faire inviter chez eux comme bon leur semble. Ce mardi-là, Mme Pérèle rentra chez elle le soir, harassée après une journée entière passée en dehors de la ville, et épuisée par tous les voyages qu'elle avait dû faire. Bien que tenant encore difficilement debout, elle s'efforça de rester réveillée afin d'accueillir ses fils qui revenaient de la Yéchiva. Vers dix heures du soir, alors qu'elle était sur le point de s'effondrer de fatigue pour sombrer dans un profond sommeil, quelqu'un frappa à la porte. Ses enfants, qui se trouvaient alors à la maison, scrutèrent à travers la lorgnette et lui annoncèrent qu'il s'agissait de "Veible" ("la femme bien connue"), une pauvre malheureuse au cœur brisé, qui avait l'habitude de venir parfois chez eux prendre ses repas. Les enfants tentèrent de convaincre leur mère que cette fois, elle avait le droit de renoncer et de ne pas ouvrir la porte. « Regarde comme tu es fatiguée, lui dirent-ils. Imagine que tu sois encore en dehors de la ville, serais-tu alors en mesure de lui ouvrir la porte ? En plus, cette femme ne se contente jamais de ce qu'on lui sert à manger, mais chaque fois, elle a ses exigences. Nous n'avons pas à présent tout ce qu'elle demande... »

Mais la mère ne renonça pas. Bien au contraire, elle saisit l'occasion pour répéter à ses fils et à ses filles une fois de plus, le principe qu'elle leur avait déjà exprimé à maintes reprises et qui régissait sa maison : « Ne refusez jamais de recevoir affablement quelqu'un qui vient frapper à la porte ! » «



En outre, leur dit-elle, Hachem nous montre ainsi qu'Il nous aime : Il nous envoie maintenant, et précisément maintenant, 'Veible', afin de nous faire mériter un bienfait éternel ! Je vais lui ouvrir. Mais si vous avez pitié de moi, vous pouvez m'aider à la recevoir ! »

Ainsi fut fait ! La porte s'ouvrit en grand, Veible entra, s'assit à table, satisfaite. Elle mangea à satiété, et demanda même, ensuite, d'emporter avec elle des provisions pour le petit déjeuner du lendemain. **Lorsqu'elle s'en alla, elle ne tarit pas de bénédictions et de remerciements.** Puis, tous s'associèrent afin d'accomplir la Mitsva de raccompagner un invité, et prirent ainsi congé d'elle.

Toute la famille se prépara enfin à aller dormir. La mère envoya en premier sa fille de dix ans dormir sur le lit de son père (celui-ci étant pour l'heure à l'étranger). Cette dernière revint sur le champ, livide comme un linge, en criant d'une voix à demi étouffée : « Un serpent... Un serpent... J'ai vu un énorme serpent dans la chambre !

-Ce n'est pas un serpent, lui répondit sa mère, mais peut-être un lézard ou une souris.

-**Un serpent... Un serpent**, insista-t-elle terrorisée, en tapant du pied.

-D'abord, d'où sais-tu ce qu'est un serpent ?, lui demanda-t-elle.

-Des images dans les livres des enfants, » répondit-elle.

La mère se mit alors immédiatement à la rassurer :

« Avant tout, dit-elle, arrête de crier, rappelle-toi que "אין עור מלבי" ("il n'existe rien en dehors de Lui"). Nous sommes entre de bonnes mains, dans les mains de notre Père Céleste miséricordieux ! »

Puis elle envoya son fils de douze ans voir ce qui se passait dans la chambre. Celui-ci revint lui aussi complètement bouleversé en criant : « Un serpent... Enorme... Enorme ! »

Avec sang-froid, elle ordonna à son fils de fermer la porte et de boucher les fentes avec une serviette. Puis, elle fit appel à un chasseur de reptiles, qui trouva un serpent venimeux et très dangereux, étendu **sur le lit de la mère, de la longueur de tout le lit !**

Ce fut alors que tous comprirent le sens de la devise maternelle : « Ne refusez jamais de recevoir affablement quelqu'un qui vient frapper à la porte ! » **Car si elle n'avait pas ouvert sa porte à 'Veible', au moment où le serpent rampait dans la chambre, la maîtresse de maison aurait dû être profondément endormie sur son lit et il n'est pas difficile d'imaginer quel aurait été son sort... Cela afin de nous enseigner que même lorsque l'ange de la mort est déjà prêt à frapper (à D. ne plaise), Hachem rachète l'âme de ceux qui le servent en leur envoyant un pauvre à nourrir, car הצדקה תציל ממוות** (« la bienfaisance sauve de la mort »).

Chacun devrait se répéter cette histoire et la transposer dans sa vie personnelle. Et pas seulement en ce qui concerne l'hospitalité, mais pour tout acte de bonté qu'il pourrait être amené à accomplir envers son prochain, même lorsque cela se présente à un moment qui ne lui convient pas ou qu'il ressent que l'on profite de lui. **Car la bienfaisance possède le pouvoir de transformer la Midate Hadine** (la rigueur) **en Midate Hara'hamine** (miséricorde).

J'ai entendu l'histoire extraordinaire suivante, arrivée récemment, de la bouche de son protagoniste, un homme de quarante ans environ qui, déjà dix ans plus tôt, avait perdu la vue d'un œil. Or, voici que l'année dernière, à la fin de l'hiver, la capacité de vision de son deuxième œil commença, elle aussi, à décliner au point d'être réduite à vingt pour cent. Les médecins qu'il consulta d'urgence lui prescrivirent une opération afin d'éviter la cécité complète. Ce qui fut fait. Malheureusement, loin de se rétablir, sa vue ne fit que se détériorer davantage, et il ne discerna bientôt plus que des ombres. On vit alors à son sujet s'accomplir la parole de



nos Sages : « Un aveugle est considéré comme mort. »

De ce fait, tous les membres de sa famille se réunirent entre Pourim et Pessa'h afin de décider de la conduite à adopter face à cette situation critique. Après s'être concertés, **ils résolurent de se renforcer dans la vertu de "Ayne Tova" (la bienveillance, litt. 'le bon œil')**. Peut-être qu'ainsi, Hachem aurait pitié d'eux et rendrait mesure pour mesure, un œil (de chair) pour un œil (bienveillant). Chacun d'entre eux et chacun de leurs proches prit la résolution de considérer trois fois par jour les gens qui l'entoure, avec un bon œil et de se réjouir de ce qu'ils possèdent (en d'autres termes ce qui s'appelle "complimenter de bon cœur"). Par exemple, ils se résolurent à ne pas jalousier un voisin qui agrandirait son appartement, mais au contraire, à être heureux qu'un juif réussisse enfin à sortir de l'exiguïté dans laquelle il se trouvait. Ou, à se réjouir pour un ami qui marie ses enfants alors que lui-même se trouve "bloqué" avec les siens. Ou encore, à être heureux en assistant à la réussite de l'autre dans l'éducation de ses enfants, en constante progression, alors que les siens... Et, à dire vrai, il n'est pas du tout facile de se réjouir réellement et de complimenter de bon cœur, sans jalousier. Mais malgré la difficulté, ils en prirent la ferme résolution et ils l'accomplirent.

Après un mois, la fête de Pessa'h achevée, l'œil opéré commença à voir, et les 'ombres' se dissipèrent peu à peu, si bien que, passée une semaine, il vit de cet œil comme n'importe qui d'autre. Sa famille persista dans sa résolution, et Hachem les récompensa doublement puisque, après plusieurs semaines, un miracle au-delà de l'ordre naturel se produisit : Hachem ouvrit à cet homme son deuxième œil qui avait cessé déjà depuis dix ans de voir. Deux yeux pour un (bon) œil !

« Voici le sacrifice que vous apporterez à Hachem » : savoir être indulgent

« Et tu leur diras : voici le sacrifice que vous apporterez à Hachem : des agneaux âgés d'un an,

sans défaut, deux par jour, holocauste perpétuel, un des agneaux tu l'offriras le matin ; le second tu l'offriras vers le soir. » (28, 3-4)

Dans son ouvrage Toré Zaav, le Maguid de Zelzitch écrit, au nom du Rav de Dravitch, que ces versets viennent en allusion, critiquer ceux qui, ayant été vexés ou peïnés par autrui, conservent leur colère et leurs griefs dans leur cœur et attendent jusqu'à la veille de Yom Kipour pour se réconcilier. « Cela n'est pas, dit-il, la voie que la Torah préconise. Une telle personne devra pardonner les offenses qui lui ont été causées dans la journée, chaque soir avant de se coucher, et celles de la nuit, au matin. »

La Torah suggère allusivement cette idée, à travers les versets précédents, de la manière suivante :

« *Voici le sacrifice que vous apporterez à Hachem* » : grâce à ce qui suit, vous apporterez de la satisfaction à Hachem :

« *des agneaux* (בכשם) âgés d'un an » : les reproches que vous contenez dans votre cœur sans les reprocher ouvertement (בכשם), les agneaux, est apparenté à la racine בכש, se retenir, contenir), depuis un an (depuis Yom Kipour de l'année passée),

N'agissez pas ainsi (ne conservez pas vos griefs dans le cœur pendant un an), mais au contraire :

« *deux par jour* » : deux fois par jour, pardonnez les offenses,

« *un des agneaux* (בכשם) tu l'offriras le matin » : ce que tu contiens (dans la nuit), tu l'offriras (tu le pardonneras) le matin,

« *le second tu l'offriras vers le soir* » : le בכשם du jour, "ce que tu contiens" (dans la journée), tu l'offriras (tu le pardonneras) le soir (avant d'aller dormir).

Le Birkat Avraham avait coutume de rapporter l'histoire qui suit à propos de Rav Yom Tov Lifman Halperine qui occupa le poste de Rav dans la ville de Kopolia. Lorsque ce dernier prit ses fonctions, il convint avec les chefs de sa communauté de



deux conditions : 1) Que l'on n'entreprene rien qui ne concerne la communauté sans lui demander son autorisation, 2) Du fait qu'il désirait s'adonner assidument à l'étude de la Torah sans être dérangé, que l'on ne vienne le consulter qu'une seule fois dans la semaine, à la sortie du Chabbat.

De fait, Rav Yom Tov demeurait toute la semaine à étudier au Beth Hamidrache et ne rentrait chez lui que le vendredi.

Une fois, la Rabbanite alla au marché et aperçut sur les étalages un grand poisson bien charnu, qu'elle désira acheter en l'honneur du Chabbat. A l'instant précis où elle s'enquerrait du prix auprès du vendeur, la femme d'un nanti de l'endroit arriva et convoita aussi le même poisson. Elle surenchérit le prix annoncé, et le vendeur lui donna la préférence. La Rabbanite lui fit remarquer qu'elle avait déjà décidé de l'acheter, mais la femme se contenta de lui répondre irrespectueusement devant tout le monde en employant des termes humiliants et vexants.

Toute la ville fut en émoi à cause de l'affront fait en public à l'honneur de la Torah, si bien que les chefs de la communauté décidèrent de donner une leçon à cette femme et de la punir en conséquence. Néanmoins, s'étant engagés à ne rien faire sans l'autorisation du Rav, ils ne purent agir et durent attendre de le consulter à la fin du Chabbat.

Cela étant, ils demandèrent tout au moins, à la Rabbanite de leur "préparer le terrain" et de sensibiliser discrètement le Rav afin que, lorsqu'ils viendraient s'entretenir avec lui de l'outrage commis, ce dernier accepte d'agir pour défendre l'honneur de son épouse.

Le soir du Chabbat, lorsque le Rav revint de la synagogue et qu'il voulut réciter le Kidouche pour commencer la Séouda, il constata que la Rabbanite ne se tenait pas à sa place habituelle mais qu'elle était assise à une table à part. Choqué, il lui en demanda la raison.

« Je ne suis pas digne d'être une Rabbanite et de m'asseoir aux côtés du Rav ! », répondit-elle.

Devant l'incompréhension totale du Rav, cette dernière lui relata toute l'histoire et la façon dont elle avait été humiliée en public. Elle ajouta que les chefs de la communauté avaient même voulu punir la coupable et la mettre à l'amende pour sa conduite mais qu'ils n'avaient pas pu mettre leur projet à exécution sans l'autorisation du Rav.

Ce dernier la réconforta avec des paroles apaisantes jusqu'à ce qu'elle accepte de s'asseoir à ses côtés, et il s'apprêta alors à réciter le Kidouche. Néanmoins, après avoir réfléchi un instant, il lui demanda quand cette histoire s'était passée.

« Mardi, lui répondit la Rabbanite.

-Mardi... mardi... mardi, s'écria le Rav interloqué, depuis mardi jusqu'à présent, tu as conservé cette rancune dans ton cœur envers une fille d'Israël ? »

La Rabbanite déclara immédiatement qu'elle lui pardonnait. Insatisfait de cette réponse, le Rav déclara qu'ils étaient tenus d'aller demander pardon à cette femme à cause du ressentiment que la Rabbanite avait gardé dans son cœur depuis mardi jusqu'à présent. Il était impossible, affirma-t-il, de repousser la chose à plus tard. De ce fait, ils partirent sur le champ en direction de la maison du riche. Lorsqu'ils arrivèrent, ils frappèrent à la porte.

« Qui est là dans la cour ? », leur cria-t-on de loin.

Lorsque le Rav s'annonça, les membres de la maisonnée crurent qu'il était venu protester contre l'affront infligé à la Rabbanite et ils furent terrorisés à l'idée qu'il leur en voulait. Ils tombèrent aux pieds du couple en pleurs et en les suppliant de leur pardonner l'affront. Mais le Rav affirma qu'au contraire, c'était la Rabbanite qui était venue demander pardon pour avoir conservé du ressentiment dans son cœur depuis le mardi qui précédait. En peu de temps, les deux



partis se réconcilièrent et se pardonnèrent mutuellement. Ce fut seulement alors que le Rav consentit à retourner chez lui pour réciter le Kidouche.

Lorsque le Birkat Avraham racontait cette histoire, il s'enflammait en criant à haute

voix : « **Mardi... mardi... Depuis mardi, tu conserves du ressentiment envers une fille d'Israël !** » A tel point que tous les auditeurs se mettaient à trembler et qu'ils ancraient profondément dans leur cœur la gravité de garder rancune, **même lorsque celle-ci est légitime.**

